

17, rue Capitaine de Canson
07100 Annonay
Tél : 04 75 32 41 50
Fax : 04 75 32 41 51

Mel : ce.0070002p@ac-grenoble.fr
<https://montgolfier.ent.auvergnhonealpes.fr/>

Préparez en 2 ans

Après la classe de 3^{ème} de
collège

CAP AEPE

« Accompagnant Educatif Petite Enfance »

Intégrer le marché du travail

Le titulaire du C.A.P. petite enfance peut exercer sa profession :

- en milieu familial :
 - o à son domicile (comme salarié d'employeur particulier ou de crèche familiale) sous réserve d'être agréé
 - o au domicile des parents (comme salarié d'employeur particulier ou de services d'aide à domicile)
- en structures collectives :
 - o en école maternelle (en tant qu'agent territorial spécialisé des écoles maternelles)
 - o en crèche collective
 - o en halte garderie
 - o en garderie périscolaire
 - o en centre de loisirs sans hébergement
 - o en centre de vacances collectif d'enfants
 - o et tout établissement d'accueil des jeunes enfants



Travailler au sein d'établissements de la petite enfance

Le titulaire du C.A.P Petite enfance est un professionnel qualifié compétent pour l'accueil et la garde des jeunes enfants de 0 à 6 ans.

Avec ses parents et les autres professionnels, il répond aux besoins fondamentaux de l'enfant et contribue à son développement, son éducation et sa socialisation. Il assure, en outre, l'entretien et l'hygiène des différents espaces de vie de l'enfant.



Enseignement général :

- Français, Histoire-Géographie, Éducation à la citoyenneté
- Langue vivante
- Mathématiques - Sciences
- Prévention – Santé – Environnement
- Éducation physique et sportive
- Arts appliqués – Cultures artistiques

Enseignement professionnel :

- Sciences médico-sociales
- Biologie générale et appliquée
- Nutrition – alimentation
- Technologie

Accueil et communication

Organisation

Réalisations liées aux besoins fondamentaux de l'enfant

Accompagnement de l'enfant dans les actes de la vie quotidienne et dans son éducation



Les travaux pratiques :

- Préparer et servir des collations et des repas
- Entretien des locaux et des équipements
- Assurer les soins d'hygiène corporelle, le confort de l'enfant
- Assurer la prévention et la sécurité
- Contribuer au développement et à la socialisation de l'enfant
- Aménager des espaces d'activités collectives...



Périodes de formation en milieu professionnel

14 semaines de stages sur les 2 ans de formation.

- Au moins 3 semaines de PFMP pour l'EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant
- Au moins 3 semaines de PFMP pour l'EP2 : Exercer son activité en milieu collectif
- 8 semaines complémentaires dans une structure de la petite enfance pour répondre à la réglementation

Poursuites d'études...

- Concours : agents spécialisés des écoles maternelles, auxiliaire de puériculture, aide soignante et évoluer vers une carrière paramédicale
- Bac pro ASSP (Accompagnement soins et services à la personne). Entrée en classe de 1^{ère}.
- Mention Complémentaire Aide à Domicile